

Conditions d'utilisation Ticino Ticket (billet touristique)

Édition 2026



0.	Introduction	4
0.1	Abréviations	4
1.	Transport public.....	5
1.1	Avertissements préalables	5
1.2	Entreprises de transport public participantes	5
1.3	Périmètre de validité de la Communauté tarifaire Arcobaleno.....	6
1.4	Utilisation et validité du Ticino Ticket	7
1.5	Facilités de voyage	7
1.5.1	Voyageurs à mobilité réduite	7
1.5.2	Bagages, poussettes pour enfants, bicyclettes et véhicules pour personnes à mobilité réduite 7	
1.6	Cas de force majeure	7
2.	Transport touristique.....	7
2.1	Avertissements préalables	7
2.2	Rayon de validité.....	7
2.3	Périmètre du Ticino Ticket.....	8
2.4	Transport de bicyclettes sur les lignes touristiques	9
3.	Attractions touristiques.....	9
3.1	Transport de bicyclettes.....	9
4.	Dispositions générales Ticino Ticket.....	9
4.1	Transport public général.....	9
4.2	Tranches d'âge	9
4.2.1	Transport public.....	9
4.2.2	Transport touristique et attractions touristiques.....	9
4.3	Dispositions de voyage sur le transport public.....	10
4.3.1	Voyages au-delà du périmètre de la CTA.....	10
4.3.2	Transports spéciaux	10
4.4	Délivrance du Ticino Ticket (employeurs d'hébergement).....	10
4.5	Remise du Ticino Ticket.....	11
4.6	Layout	11
4.7	Durée de validité	16
4.8	Changement de classe	16
4.9	Remboursements et délivrances supplémentaires	16
4.10	Chiens et petits animaux.....	17

4.11	Voyages en groupe	17
4.12	Bicyclettes.....	18
5.	Contrôle des titres de transport et sanctions	18
5.1	En général	18
5.2	Bases légales valables	18
5.3	Abus et falsifications.....	18
5.3.1	Abus par le voyageur	18
5.3.2	Abus par les hébergeurs autorisé	19
6.	Informations.....	19

0. Introduction

Les hébergeurs qui distribuent le Ticino Ticket sont les premiers interlocuteurs auprès des touristes sur le territoire. Ils sont tenus d'informer de manière détaillée sur les conditions d'utilisation de ce titre de transport.

Sont considérés comme fournisseurs d'hébergement les hôtels, les auberges, les campings (séjours de passage et de longue durée autorisés par l'ATT) ainsi que les appartements structurés avec réception.

0.1 Abréviations

CTA	Communauté tarifaire Arcobaleno
SDN	Service direct national
TIA	Tarif intégré Arcobaleno
ETP	Entreprise de transport public
ATT	Agenzia turistica ticinese
OTR	Organisation touristique régionale
AT	Attractions touristiques
ETT	Entreprise de transport touristique

1. Transport public

1.1 Avertissements préalables

Sauf mention contraire, les tarifs suivants s'appliquent :

- le tarif communautaire (T651.17)
- le tarif général des voyageurs (T600)
- les prescriptions concernant le contrôle des titres de transport et le traitement des voyageurs sans titre de transport valable (T600 chiffre 12)
- le tarif des cartes multicourses (T652)
- le tarif des abonnements généraux, demi-tarif (T654)
- les prescriptions internes des entreprises de transport participantes.

1.2 Entreprises de transport public participantes

Le Ticino Ticket est valable sur les lignes ferroviaires, ainsi que sur les lignes urbaines et régionales de transport public dans le Tessin et Moesano par les ETP suivantes :

Sigle ETP	Code	Entreprise de transport
ABL	862	Autolinee Bleniesi SA*
AMSA	736	Autolinea Mendrisiense SA
ARL	858	Autolinee Regionali Luganesi SA
BPB	609	Bodio-Personico (Commune de Personico)
PAG	801	AutoPostale SA*
FART	049	Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi SA**
FART Auto	817	Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi SA
CFF	011	Chemins de fer fédéraux suisses et TILO**
FLP	047	Ferrovie Luganesi SA
SNL Auto	737	Società Navigazione del Lago di Lugano SA (Bus)
SNL Magg	190	Società Navigazione del Lago di Lugano SA, lac Verbano ligne 351 Locarno-Magadino-Tenero
SOB	082	Schweizerische Südostbahn AG
TPL	955	Trasporti Pubblici Luganesi SA

* pour les lignes touristiques, voir le point 2.2

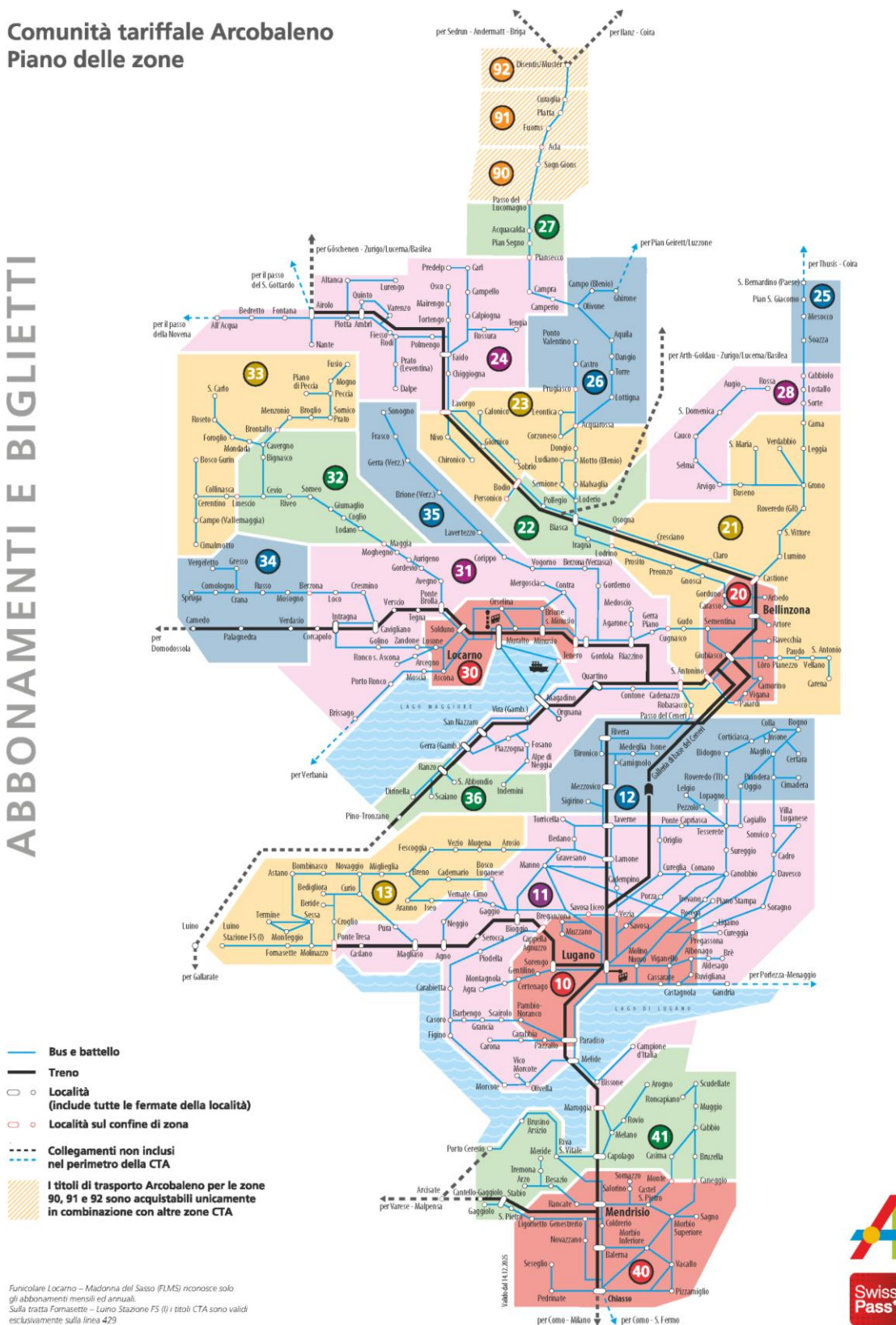
** seulement jusqu'à la frontière

1.3 Périimètre de validité de la Communauté tarifaire Arcobaleno

Le périmètre de validité du tarif TIA est illustré sur la carte ci-après.

Comunità tariffale Arcobaleno Piano delle zone

ABBONAMENTI E BIGLIETTI



Source : arcobaleno.ch

1.4 Utilisation et validité du Ticino Ticket

Le Ticino Ticket permet, pendant sa période de validité, d'effectuer un nombre illimité de voyages à l'intérieur du périmètre de la CTA, en utilisant tous les moyens de transport exploités par les entreprises de transport public mentionnées au chapitre 1.2.

La validité débute au moment du check-in du client auprès d'un fournisseur d'hébergement autorisé et prend fin à 5h00 le jour suivant immédiatement le check-out.

1.5 Facilités de voyage

En cas de possession de plusieurs facilités de voyage, il est de la responsabilité directe du détenteur d'évaluer la facilité la plus avantageuse à utiliser.

1.5.1 Voyageurs à mobilité réduite

Le Ticino Ticket est reconnu comme titre de transport valable en ce qui concerne les facilités de voyage pour les voyageurs en situation de handicap prévues par la T600, chapitre 10.

1.5.2 Bagages, poussettes pour enfants, bicyclettes et véhicules pour personnes à mobilité réduite

Pour les dispositions particulières relatives aux « Bagages, poussettes pour enfants, bicyclettes et véhicules pour personnes à mobilité réduite », se reporter aux dispositions générales du T651.17 et, en l'absence de réglementation, aux dispositions du T600.

1.6 Cas de force majeure

En cas de force majeure, le transport n'est pas garanti, même en cas de réservation.

2. Transport touristique

2.1 Avertissements préalables

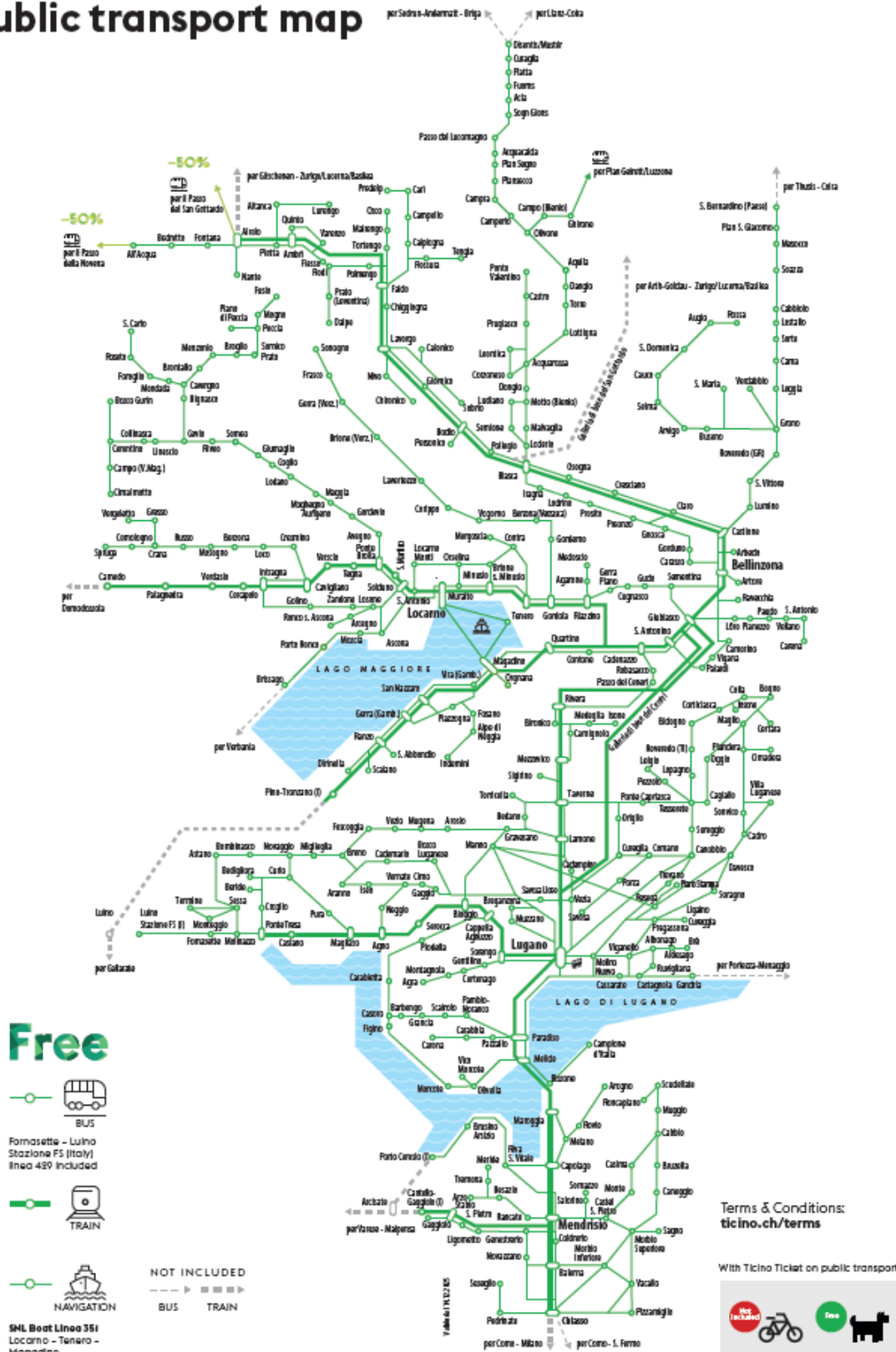
Les ETP qui adhèrent à la CTA ne reconnaissent pas automatiquement le Ticino Ticket sur leurs lignes touristiques mais font l'objet d'accords particuliers.

2.2 Rayon de validité

Le Ticino Ticket est reconnu sur les lignes touristiques aux conditions indiquées décrites au point 2.3.

2.3 Périimètre du Ticino Ticket

Public transport map



2.4 Transport de bicyclettes sur les lignes touristiques

Le transport de bicyclettes sur les lignes touristiques est exclu de l'offre Ticino Ticket ; pour en savoir plus sur les limitations spécifiques, il convient de s'informer auprès de l'agence qui assure le service concerné.

3. Attractions touristiques

3.1 Transport de bicyclettes

Le transport de bicyclettes sur les attractions touristiques est exclu de l'offre Ticino Ticket ; pour en savoir plus sur les limitations spécifiques, il convient de s'informer auprès de l'attractions touristique qui assure le service concerné.

4. Dispositions générales Ticino Ticket

4.1 Transport public général

Le Ticino Ticket, délivré sur la base des présentes conditions, est un titre de transport communautaire spécial.

Le Ticino Ticket (dans ses deux formats : digital et papier) doit être conservé jusqu'à la fin de la validité.

Les voyageurs qui voyagent hors du rayon de validité du Ticino Ticket doivent se munir d'un titre de transport valable.

4.2 Tranches d'âge

4.2.1 Transport public

Dans le cadre du transport public, les tranches d'âge suivantes s'appliquent aux voyageurs.

0 à 5,99 ans : Enfants en bas âge	Voyagent gratuitement
6 à 15.99 ans : Enfants	Voyagent avec Ticino Ticket
À partir de 16 ans : Adultes	Voyagent avec Ticino Ticket

4.2.2 Transport touristique et attractions touristiques

Les conditions spécifiques à chaque partenaire s'appliquent.

4.3 Dispositions de voyage sur le transport public

Les prescriptions générales des tarifs reportées au point 1.1 : Avertissements préalables s'appliquent.

4.3.1 Voyages au-delà du périmètre de la CTA

Pour les voyages au-delà des limites du périmètre de la CTA, le Ticino Ticket est valable uniquement jusqu'au dernier arrêt desservi selon l'horaire à l'intérieur du périmètre de la CTA. À partir de ce point, un autre titre de transport valable est requis.

Exemple : Un titulaire du Ticino Ticket voyage de Lugano à Zurich à bord d'un train qui ne marque aucun arrêt entre Bellinzone et Arth-Goldau. Il est alors nécessaire d'acheter un billet de Bellinzone à Zurich. En cas d'utilisation d'un train avec arrêt à Airolo, un billet d'Airolo à Zurich peut être acheté.

Les mêmes règles s'appliquent par analogie aux voyages à l'étranger.

4.3.2 Transports spéciaux

Le Ticino Ticket n'est pas accepté comme titre de transport sur les trains et sur les autobus spéciaux affrétés par des tiers.

4.4 Délivrance du Ticino Ticket (employeurs d'hébergement)

Le Ticino Ticket est exclusivement délivré par les hébergeurs autorisés.

Il est absolument interdit de vendre, de demander une rémunération ou d'appliquer un supplément pour l'émission et/ou l'impression du Ticino Ticket (que ce soit en format digital ou papier). L'ensemble du processus d'émission et de délivrance physique du Ticino Ticket doit être offert gratuitement à tous les hôtes.

La saisie manuelle du Ticino Ticket, sauf autorisation préalable et explicite de la part de l'ATT et de la CTA, est strictement interdite. Le voyageur qui possède un Ticino Ticket saisi manuellement est passible d'une amende ; de même, l'hébergeur est passible de l'exclusion du projet.

Ticket au format papier :

Le fournisseur d'hébergement est autorisé à imprimer le Ticino Ticket pour le client à partir du moment du check-in. Il n'est pas permis de générer, de remettre et/ou d'envoyer le Ticino Ticket au format papier avant le check-in dans le fournisseur d'hébergement choisi.

Ticket au format digital :

Le fournisseur d'hébergement est autorisé à générer et à transmettre électroniquement le Ticino Ticket au client sous forme numérique avant le check-in. Toutefois, au plus tard au moment de l'envoi, le fournisseur d'hébergement doit informer le client par écrit que l'utilisation du Ticino Ticket avant le check-in dans le fournisseur d'hébergement est interdite.

L'employeur d'hébergement est tenu de proposer activement et de générer un Ticino Ticket pour chaque hôte (à partir de 6 ans) pendant toute la durée du séjour.

L'employeur d'hébergement ne peut s'abstenir de générer le Ticino Ticket que si le client exprime sans équivoque l'intention de renoncer au Ticino Ticket.

L'utilisation du Ticino Ticket par le personnel de Ticino Tourisme, les Organisations Touristiques Régionales (ORT) et les partenaires autorisés (hébergeurs autorisés) est exclue.

L'utilisation du Ticino Ticket par les membres de leur famille (ou par des personnes n'ayant pas droit) pour des voyages dans la plage de validité du CTA est également exclue.

4.5 Remise du Ticino Ticket

Le Ticino Ticket est valable exclusivement à partir du check-in du client auprès d'un fournisseur d'hébergement autorisé jusqu'à 5h00 le jour suivant immédiatement le check-out.

4.6 Layout

Le Ticino Ticket est délivré soit sous la forme d'un billet nominatif spécial imprimé sur papier blanc, soit sous forme électronique au format PDF (directement auprès de l'hôtelier et en couleur ou en noir et blanc), soit sous sa forme digitale dans le Travel Companion (Progressive Web App) ou sauvegardé dans le porte-monnaie de votre smartphone.

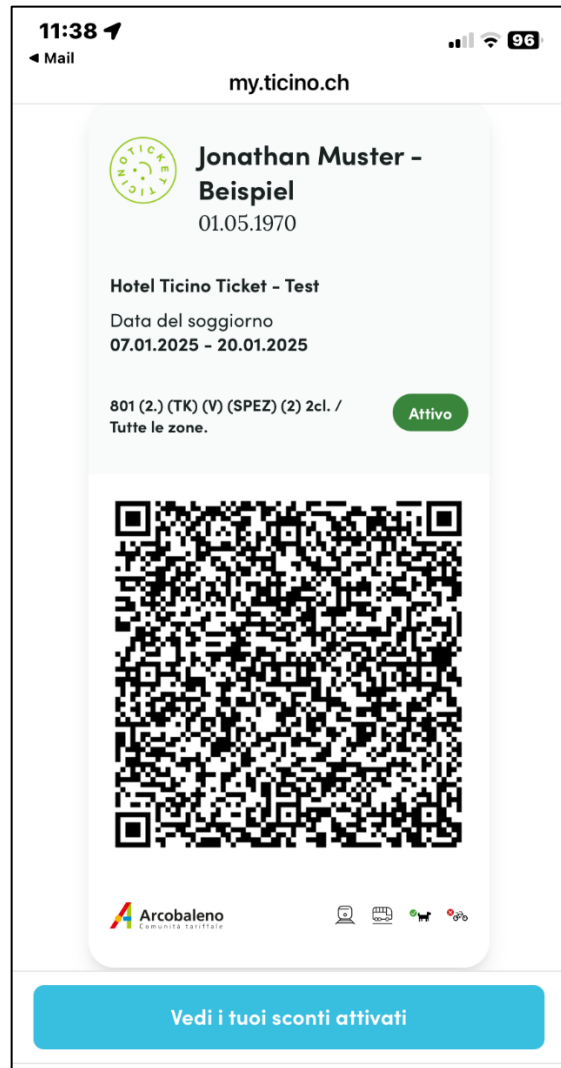
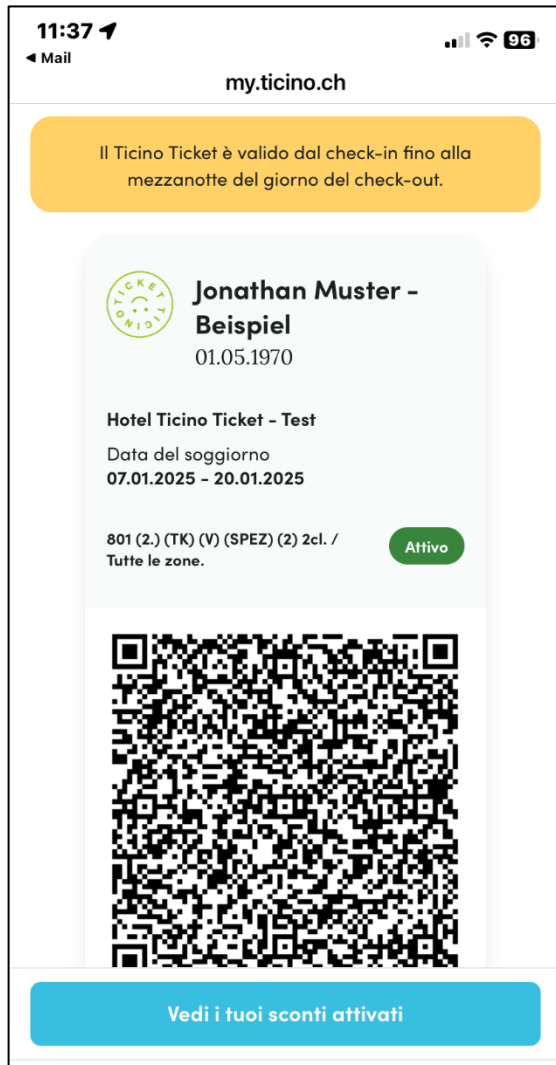
Le Ticino Ticket est valable comme billet journalier de 2^e classe, dans toutes les zones, pour la période indiquée sur celui-ci. Le Ticino Ticket n'est ni cessible ni transférable. En cas de départ anticipé, l'hébergeur doit retirer le Ticino Ticket et le détruire immédiatement.

Les données suivantes doivent obligatoirement être imprimées sur le Ticino Ticket :

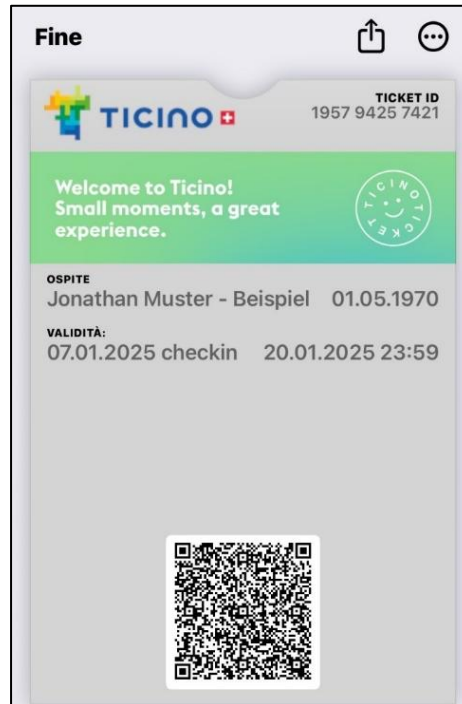
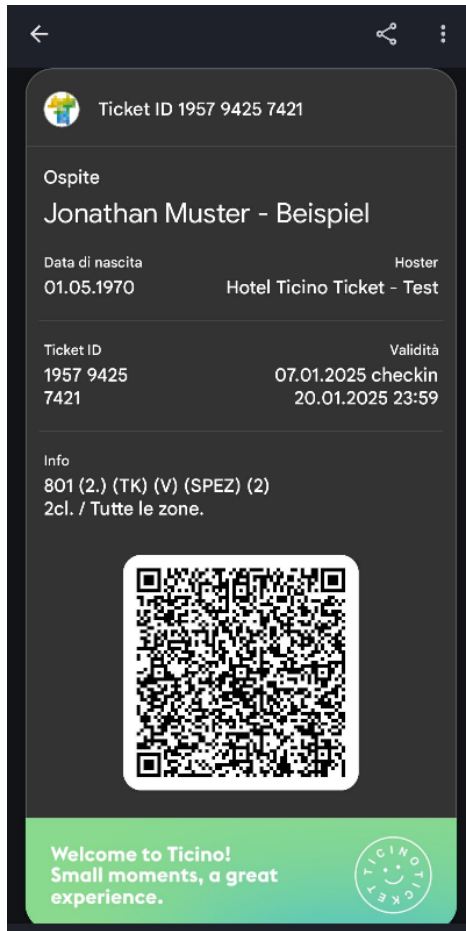
- Les données du titulaire (prénom, nom et date de naissance complète)
- Code FQ : 801 (2.)(CG)(V)(SPEZ)(2)/2a cl. / Tutte le zone
- Période de validité (check in et check out)
- Ticket ID univoque (contrôle)
- QR code des transports publics
- Nom de la structure

Pour plus de détails, reportez-vous à l'exemple de mise en page qui figure ci-après

Version dans le Travel Companion MyTicino (PWA Guest) sur smartphone :



Version wallet Android et iOS sur smartphone :



4.7 Durée de validité

Le Ticino Ticket est valable pour toute la période de séjour imprimée sur le billet. Dans les limites de la durée de validité du Ticino Ticket, le voyageur peut interrompre et reprendre le voyage à sa guise.

La durée maximale du Ticino Ticket est de 14 jours successive. À l'échéance des 14 jours, pour les séjours d'une durée supérieure, il conviendra d'émettre un nouveau Ticino Ticket.

4.8 Changement de classe

Le Ticino Ticket est délivré uniquement en 2^e classe.

Pour utiliser la 1^e classe avec le Ticino Ticket, il convient d'être en possession du billet de changement de classe à plein tarif.

Les titulaires d'un abonnement demi-tarif doivent acheter un changement de classe à prix réduit. En cas de contrôle, l'abonnement demi-tarif et le changement de classe doivent être présentés en même temps que le Ticino Ticket.

Dans les transports sans 1^{ère} classe, le billet de 1^{ère} classe vaut également pour la 2^e classe (sans droit de remboursement).

4.9 Remboursements et délivrances supplémentaires

Le Ticino Ticket n'est pas remboursable.

Tous les titres de transport TIA achetés à la place d'un Ticino Ticket oublié ou perdu ne peuvent pas être remboursés.

Un Ticino Ticket supplémentaire peut être délivré par les hébergeurs uniquement dans les cas suivants :

- vol
- perte
- usure
- réduction ou extension de l'hébergement après retrait du Ticino Ticket délivré précédemment
- après la période de validité maximale de 14 jours

Toute la procédure de délivrance du Ticino Ticket supplémentaire doit être proposée gratuitement par les hébergeurs.

Le Ticino Ticket ne donne pas droit au remboursement des billets du service direct (SD) et du service international.

4.10 Chiens et petits animaux

Par dérogation au T651.17, les chiens peuvent être transportés gratuitement si le propriétaire possède un Ticino Ticket.

Pour voyager gratuitement, les animaux, les cages, les paniers ou les autres contenants ne doivent pas occuper une place assise.

Les chiens qui voyagent en 1^{ère} classe paient le prix réduit de la 2^e classe.

Le propriétaire doit respecter les dispositions de la loi sur les chiens suivantes :

- Le propriétaire est tenu d'adopter les précautions requises pour que l'animal ne puisse pas s'échapper ou nuire aux personnes ou aux autres animaux ;
- Dans les lieux fréquentés par le public ou par d'autres animaux, les chiens doivent toujours être tenus en laisse et, si la situation l'exige, munis de muselière.

Pour les autres dispositions, se reporter à la loi fédérale / cantonale sur le traitement des chiens.

4.11 Voyages en groupe

Pour les personnes qui voyagent en groupe munies du Ticino Ticket, les dispositions des tarifs indiquées au point 1.1.

Avertissements préalables

Pour les groupes composés de plus de 10 personnes, une obligation d'annonce auprès des entreprises de transport public concernées par le voyage s'applique, avec un préavis minimal de deux jours ouvrables (du lundi au vendredi, jusqu'à 15h00) avant le début du voyage. Même en cas de réservation, aucun droit à une place assise n'est garanti.

Les groupes scolaires et de jeunes (par ex. les explorateurs) doivent être obligatoirement accompagnés par un surveillant responsable (âgé d'au moins 16 ans).

Même en cas de réservation, il n'existe aucune garantie de la disponibilité d'une place assise.

Le Ticino Ticket ne garantit pas une place assise, mais il garantit le transport.

Dans le cas où les places assises sont toutes occupées, mais que le moyen de transport a encore la capacité autorisée pour le transport debout, le groupe peut être transporté. Si la capacité totale autorisée du moyen de transport est atteinte, il est interdit de monter à bord, et il convient d'attendre le moyen de transport suivant.

Les chiens des voyageurs de groupe qui voyagent en 1^{ère} classe paient le prix réduit de la 2^e classe.

4.12 Bicyclettes

Le Ticino Ticket n'est pas valable pour le transport de bicyclettes. Pour transporter une bicyclette, il convient d'acheter un titre de transport à prix réduit.

Le transport de la bicyclette peut être exclu ou limité. Les dispositions des ETP spécifiques et du TIA 651.17 s'appliquent.

5. Contrôle des titres de transport et sanctions

5.1 En général

Le Ticino Ticket doit être spontanément présenté pour vérification au personnel chargé du contrôle. Le voyageur qui ne possède pas le Ticino Ticket ou un autre titre de transport valable doit acheter le titre de transport avant d'entreprendre le voyage.

Les instructions et prescriptions de la T600 « Dispositions accessoires communes de tarif pour le service direct national et les communautés tarifaires » ainsi que de la T651.17 « Communauté tarifaire Arcobaleno » s'appliquent.

5.2 Bases légales valables

La loi fédérale sur le transport de voyageurs, 745.1 et l'ordonnance correspondante 745.11 s'appliquent. S'appliquent les instructions et les exigences du T600 « Dispositions du tarif annexe commun pour le service direct national et les communautés » (cap. 12 « Voyageurs sans titre de transport valable / abus, falsification »).

5.3 Abus et falsifications

En cas d'utilisation abusive ou de falsification du Ticino Ticket, les règles internes de l'ETP sur lequel l'abus a été constaté s'appliquent. Toutefois, dans tous les cas, le supplément de CHF 100.00 pour abus et de CHF 200.00 pour falsification (indiqué au chiffre 12.7.3.1 du T600) est collecté. Les mesures pénales sont réservées.

Le Ticino Ticket est considéré comme falsifié s'il est établi de manière non conforme, s'il est modifié, s'il est complété ou manipulé, ou s'il présente des ratures.

Un Ticino Ticket utilisé abusivement ou falsifié doit être retiré.

5.3.1 Abus par le voyageur

Un abus a constaté lorsqu'un voyageur :

- utilise un Ticino Ticket délivré au nom d'une autre personne ;
- essaie de toute évidence d'éviter le contrôle
- fournit des indications fausses ou périmées sur son identité.

Les actions suivantes sont également considérées comme des abus et/ou des falsifications :

- L'utilisation anticipée du Ticino Ticket avant son arrivée dans le lieu d'hébergement,
- L'utilisation personnelle du Ticino Ticket par le personnel de Ticino Turismo, des Organisations Touristiques Régionales (OTR) et des partenaires autorisés (par exemple les employeurs d'hébergement)
- L'utilisation du Ticino Ticket par les membres de la famille (ou par des personnes n'ayant pas droit) pour des voyages dans la plage de validité de la CTA

5.3.2 Abus par les hébergeurs autorisé

En cas d'abus de la part d'un partenaire autorisé la surtaxe sera facturée à cet employeur.

Les cas suivants sont considérés comme des abus de la part du fournisseur d'hébergement :

- la génération du Ticino Ticket et son envoi à l'utilisateur au format papier ou PDF avant l'arrivée dans le fournisseur d'hébergement ;
- la délivrance du Ticino Ticket au personnel de Ticino Turismo, des organisations touristiques régionales (OTR) ou des partenaires autorisés (par exemple, les employeurs des structures d'hébergement), à moins qu'ils ne passent la nuit dans la structure d'hébergement en tant que touristes ;
- la délivrance du Ticino Ticket aux membres de la famille de la personne concernée ou à toute personne n'y ayant pas droit.

L'ATT et/ou le CTA se réservent le droit d'exclure la structure d'accueil à la suite de signalements d'abus répétés ou d'abus jugés graves par eux.

6. Informations

www.arcobaleno.ch

www.cff.ch

ticino.ch/ticket